

Demande de modifications aux *Conditions de service*

Table des matières

1. Contexte de la présente demande.....	5
2. Propositions du Distributeur	5
2.1. Date d'entrée en vigueur.....	5
2.2. Mises à jour de la preuve au dossier R-4270-2024	5
Annexe A – Mise à jour des prix du tableau II-G actuel du chapitre 20 des CS	7

1. Contexte de la présente demande

1 Dans le cadre de la stratégie clientèle présentée dans le dossier R-4270-2024, le Distributeur
2 demandait à la Régie d'approuver des modifications aux *Conditions de service* (les « CS »). Il
3 y présentait également les suivis de la décision D-2020-055 relatifs aux CS.

4 Le 13 juin 2025, à la suite de la suspension du dossier, la Régie précise que ces modifications
5 et suivis seront examinés dans le cadre d'un dossier ultérieur¹.

6 Par la présente, le Distributeur réitère sa demande à la Régie afin d'approuver l'ensemble des
7 modifications proposées aux CS.

2. Propositions du Distributeur

8 Le Distributeur verse l'entièreté de la preuve du dossier R-4270-2024 relative à ces
9 modifications et suivis. Afin de faciliter la lecture et l'analyse de sa preuve, le Distributeur a
10 regroupé les éléments de sa preuve au dossier R-4270-2024 dans la pièce HQD-1,
11 Document 2.

12 Le Distributeur mentionne toutefois qu'à la pièce HQD-6, Document 6 ([B-0039](#)) du dossier
13 R-4270-2024, la présentation de la mise à jour du tableau II-G actuel du chapitre 20 des CS a
14 été omise. À cet effet, le Distributeur ajoute ce tableau à l'Annexe A de la présente pièce.

15 À noter également que le Distributeur n'a pas inclus dans la pièce HQD-1, Document 2 la pièce
16 HQD-12, Document 1 ([B-0218](#)) du dossier R-4270-2024 en lien avec le suivi sur l'usage
17 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et la réattribution des quantités du bloc réservé
18 rendues disponibles puisque le sujet est déjà traité dans le cadre du dossier R-4307-2025².

2.1. Date d'entrée en vigueur

19 En raison notamment de la mise à jour de ses systèmes informatiques et de la formation
20 requise de ses employés préalablement à l'entrée en vigueur des CS, le Distributeur demande
21 une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026³. À cet effet, une décision au plus tard le 30 janvier 2026
22 serait requise.

2.2. Mises à jour de la preuve au dossier R-4270-2024

23 Sans modifier sa preuve initiale, le Distributeur mentionne dès à présent les quelques mises à
24 jour qui devront être effectuées au texte ainsi qu'aux frais et prix du chapitre 20 des CS suivant
25 la décision de la Régie, le cas échéant :

¹ [Lettre procédurale - Phase 4](#), 13 juin 2025.

² R-4307-2025, pièce HQD-2, Document 2.4 ([B-0009](#)), pages 10 à 16 et 19 à 22.

³ Cette date vient ainsi remplacer la date du 1^{er} octobre 2025 qui était mentionnée dans la pièce HQD-14, Document 2.2 ([B-0477](#)) du dossier R-4270-2024 Phase 4.

- 1 • Retrait de la définition de « puissance apparente projetée » du chapitre 21 des CS. En
2 effet, bien que cette expression ait été retirée du texte des CS⁴, elle y est toujours
3 définie au chapitre 21 ;
- 4 • Modification du titre de la loi mentionnée dans l'article 13.1 des CS. En effet,
5 conformément à l'article 106 de la *Loi assurant la gouvernance responsable des*
6 *ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, le titre de la *Loi*
7 *sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité* est modifié par la
8 suppression de « et les systèmes privés ».
- 9 • Indexation des frais et prix du chapitre 20 des CS. Advenant l'approbation par la Régie
10 de la méthode d'indexation proposée par le Distributeur⁵, les frais et prix du chapitre 20
11 des CS seront indexés conformément à cette méthode en prévision de l'entrée en
12 vigueur des CS le 1^{er} avril 2026.

⁴ R-4270-2024 Phase 4, pièce HQD-6, Document 4 ([B-0384](#)).

⁵ R-4270-2024 Phase 4, pièce HQD-2, Document 2.4 ([B-0383](#)), pages 34 à 36.

Annexe A – Mise à jour des prix du tableau II-G actuel du chapitre 20 des CS

Référence avril 2021		Référence avril 2025		Description	Titre des colonnes du tableau		Prix Avril 2021	Prix Avril 2025	Écart %
Tableau	Ligne	Tableau	Ligne		1er niveau	2e niveau			
				PRIX DES LIAISONS AÉROSOUTERRAINES					
				PARTIE SOUTERRAINE - MONTANT PAR LIAISON					
II-G	1	J.1	1	Basse tension monophasée	Installation		1 160 \$	1 570 \$	35%
					Enlèvement		690 \$	880 \$	28%
					Remplacement		5 590 \$	7 080 \$	27%
II-G	2	J.1	2	Basse tension triphasée	Installation		1 160 \$	1 570 \$	35%
					Enlèvement		690 \$	880 \$	28%
					Remplacement		5 590 \$	7 080 \$	27%
II-G	3	J.1	3	Moyenne tension monophasée	Installation		3 230 \$	4 170 \$	29%
					Enlèvement		1 420 \$	1 790 \$	26%
					Remplacement		6 830 \$	8 610 \$	26%
II-G	4	J.1	4	Moyenne tension triphasée	Installation		6 630 \$	8 420 \$	27%
					Enlèvement		2 160 \$	2 740 \$	27%
					Remplacement		10 600 \$	13 300 \$	25%
				PARTIE AÉRIENNE - MONTANT PAR LIAISON					
II-G	5	J.2	1	Tension monophasée	Installation		2 060 \$	2 630 \$	28%
					Enlèvement		840 \$	1 070 \$	27%
					Remplacement		s.o.	s.o.	s.o.
II-G	6	J.2	2	Tension triphasée	Installation		6 020 \$	7 960 \$	32%
					Enlèvement		1 680 \$	2 130 \$	27%
					Remplacement		s.o.	s.o.	s.o.